

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1063**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Hôtellerie restauration option B : art culinaire, art de la table et du service

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 17	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est capable d'assumer la responsabilité d'un service d'hôtellerie ou de restauration ,de fidéliser et de développer la clientèle. Il est à la fois un organisateur et un gestionnaire.

Il sait concevoir une carte, réaliser des plats, définir des coûts, organiser réceptions, événements et soirées.

Il a les compétences nécessaires pour diriger, former ses collaborateurs.

Il conçoit réalise et contrôle la communication externe et la communication.

Il sait développer des relations de qualité au sein de l'équipe comme vis-à-vis de la clientèle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Hôtellerie-restauration, industries agro-alimentaires

chef de partie, chef cuisinier, directeur de restaurant, manager de restaurant ,restaurateur, directeur de fabrication

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1601 : Management du personnel de cuisine

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Etudes et réalisations techniques: analyse de rélaistions techniques - Etudes et réalisations techniques :résolution de problèmes techniques

- Etude économique, juridique et de gestion de l'entreprise hôtelière

- Conduite et présentation d'études techniques

- Sciences appliquées

- Français

- Communication en langue vivante étrangère A

- Communication en langue vivante étrangère B

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03/09/1997

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**